

Bordereau de signature

ARR20147_0154



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	18/09/2017	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	18/09/2017	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2017-09-18)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // arrete_mairie

Direction Générale Des Services / Service Urbanisme - Politique de la Ville
Secteur Urbanisme
REF : YD

ARR2017_ 0154

ARRETÉ

OBJET: AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'IMPLANTATION D'UN KIOSQUE DE VENTE IMMOBILIERE, POUR SNC LNC THETA PROMOTION, BOULEVARD SALVADOR ALLENDE A NOISIEL (77186), DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017 AU MARDI 24 SEPTEMBRE 2019 INCLUS.

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
VU le Code de la Route,
VU le Code de la Voirie Routière,
VU l'arrêté municipal du 12 juillet 1985, portant création d'un droit de voirie pour l'occupation du domaine public,
VU la délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2005, relative à la réactualisation des tarifs et redevances pour l'occupation du domaine public,
VU la décision n°2017-0005 du 20 janvier 2017 actualisant les tarifs et redevances pour l'occupation du domaine public pour l'année 2017,
VU la demande en date du 14 avril 2017, complétée le 3 juillet et le 7 septembre 2017, formulée par la société Les Nouveaux Constructeurs, représenté par Mme LORVELLEC, domiciliée 50 route de la Reine à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100), pour le compte de la SNC LNC THETA PROMOTION, représentée par Monsieur Dominique TEYSSEDOU, domiciliée 50 route de la Reine à BOULOGNE BILLANCOURT (92773), pour la pose d'un kiosque de vente immobilière de 25 m², boulevard Salvador Allende à Noisiel (77186), du lundi 25 septembre 2017 au mardi 24 septembre 2019 inclus,
VU les modalités d'installation arrêtées lors de la réunion sur site du 22 août 2017,

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas possible de recouvrer le montant de la redevance en une seule fois lorsque celle-ci s'applique sur différents exercices,
CONSIDÉRANT que cette autorisation peut être donnée sous réserve que soient respectés les droits des usagers de la voie publique,

1/3



Suite de l'arrêté N°2017_ **0154**
portant sur l'autorisation d'installation d'un kiosque de vente immobilière, Boulevard Salvador Allende à Noisiel (77186),
du lundi 25 septembre 2017 au mardi 24 septembre 2019 inclus.

ARRETE

ARTICLE 1 : LA SNC LNC THETA PROMOTION est autorisée à installer un kiosque de vente immobilière, de 25,00m², boulevard Salvador ALLENDE à Noisiel (77186), du lundi 25 septembre 2017 au mardi 24 septembre 2019 inclus,

ARTICLE 2 : L'installation du kiosque de vente immobilière est placée sous la responsabilité de l'entreprise, ainsi que la mise en place de la signalisation nécessaire.

ARTICLE 3 : La responsabilité de la Commune ne pourra être recherchée pour les incidents ou accidents survenant du fait de la mise en place de ce kiosque de vente immobilière.

ARTICLE 4 : L'occupation du domaine public pourra être modifiée par l'autorité de police, en fonction des nécessités de la libre circulation publique. *Un passage d'au moins 1,40 mètre, aux abords du kiosque de vente, devra être réservé à la circulation des piétons en toutes circonstances.*

ARTICLE 5 : La présente autorisation est délivrée à titre personnel et précaire. Elle est donc révoquée à tout moment.

ARTICLE 6 : La présente autorisation donne lieu à la perception d'une redevance forfaitaire pour occupation du domaine public, au profit de la Commune. Le montant de cette redevance est réévalué chaque année au 1^{er} janvier. Pour 2017, il s'élève à **1 386,40 €** (17,33 €/m²/mois : 17,33 x 25,00 m² x 3,2 mois). Son recouvrement est effectué par chèque à l'ordre du Trésor Public dès réception du titre de recettes.

ARTICLE 7 : En cas de prorogation de durée, une nouvelle demande doit être adressée un mois avant l'expiration de la présente autorisation,

ARTICLE 8 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Bénéficiaire de la présente autorisation,
- Commissariat de police du Val Maubuée,
- Service départemental d'Incendie et de Secours de Lognes,
- Centre des Finances Publiques de Marne la Vallée,
- la Communauté d'Agglomération de Paris Vallée de la Marne,

2/3



VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté N°2017_

0154

portant sur l'autorisation d'installation d'un kiosque de vente immobilière, boulevard Salvador Allende à Noisiel (77186), du lundi 25 septembre 2017 au mardi 24 septembre 2019 inclus.

- l'EPAMARNE,
- la Police Municipale,
- Service Finances,
- Services Techniques,
- Service Urbanisme,

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 9 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 10 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et/ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 14 SEP. 2017



Le Maire

Daniel Vachez

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le 18 SEP. 2017

Affiché le 18 SEP. 2017

Notifié le 19 SEP. 2017

Publié le 18 SEP. 2017

3/3

